

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 26 Juin sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

#### 1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Transformer le poste d'adjoint technique territorial de 20/35<sup>ème</sup> à 15.11/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Transformer le poste d'adjoint d'animation territorial de 22.50/35<sup>ème</sup> à 25.20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Transformer le poste de rédacteur territorial en rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

#### 2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de l'Oust à Brocéliande Communauté : application de la règle du droit commun

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la répartition des sièges du conseil communautaire qui entrera en vigueur à l'issue des élections municipales de 2020 selon la règle du droit commun.

#### 3. RGPD - Convention entre la communauté de communes et la commune d'Augan

Le conseil municipal valide à l'unanimité, pour les 2 prochaines années, la mutualisation du service RGPD (règlement général de protection des données) avec la communauté de communes, valide la répartition du coût du service telle que présenté et autorise le maire à signer la convention afférente pour la mise en place du service.

#### 4. Restauration de l'église : approbation du plan de financement et demande de subvention

L'estimation des travaux de restauration de l'église pour les façades nord et le chœur présentée par le cabinet de maîtrise d'œuvre Antak s'élève à 353 981.81 € HT. Avec 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement suivant, et sollicite les différents financeurs :

**DEPENSES :**

Travaux	353 981.81 € H.T.
Honoraires maîtrise d'œuvre	33 628.27 € H.T.
<b>Total</b>	<b>387 610.08 € H.T.</b>

**RECETTES :**

Subvention conseil départemental (25 %)	96 902.52 € H.T.
Région Bretagne	60 000.00 € H.T.
DETR	54 000.00 € H.T.
Fondation du patrimoine	2 000.00 € H.T.
Autofinancement	174 707.56 € H.T.
<b>Total</b>	<b>387 610.08 € H.T.</b>

- Mandate le maire pour solliciter toute autre subvention qui pourrait être attribuée pour ce projet.

#### 5. Régularisation d'écritures erronées sur exercice antérieur

Afin de régulariser des opérations d'amortissements non comptabilisées en 2018, il convient de passer des écritures d'ordres budgétaires en utilisant le compte 1068, comme préconiser dans la nomenclature M14

#### 6. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

**A Augan le 27 Juin 2019**

**Le Maire,**

**Guy DROUGARD**